

**Séance du 6 avril 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

**SECRETAIRE** : Mme Belbaraka.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Aménagement du local des bains juifs au 32 place de la République – Demandes de subventions.

Les bains juifs de Bayonne, situés en partie arrière de l'immeuble du 32 Place de la République, sont propriété de la commune de Bayonne. Inscrits au titre des Monuments Historiques en 2014, ils constituent un témoignage exceptionnel de la présence et de l'histoire de la communauté juive de Bayonne.

La Ville souhaite ouvrir ces lieux au public, dans le cadre de sa politique de valorisation des patrimoines et de l'organisation des visites Ville d'Art et d'Histoire.

Par délibération du 16 février 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les autorisations d'urbanisme pour la réalisation des travaux préalables à cette ouverture.

Ce projet estimé à 35 000 € HT (honoraires et travaux) est susceptible d'être financé par l'Etat (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de ces partenaires potentiels au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur général adjoint